

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 7 janvier 2026

ACCÈS AUX SOINS DANS LA LOIRE : OUVERTURE DE L'ANTENNE DE PHARMACIE A CREMEAUX

Prévue en janvier 2026, l'ouverture de l'antenne de pharmacie à Crèmeaux s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale* qui vise à tester des organisations innovantes pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires. La commune de Crèmeaux qui compte 913 habitants a perdu sa pharmacie en 2021. Face à cette situation qui a fragilisé l'accès à une offre pharmaceutique de proximité, l'ouverture de cette antenne permet de garantir l'accès aux médicaments en zone rurale.

*Article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018

Installée dans un espace dédié au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de CREMEAUX, située au 76 lotissement Les Clos (42260), l'antenne de pharmacie est mise à disposition par la commune et la communauté de communes du Pays d'Urfé. Elle proposera la dispensation des médicaments et des produits de santé, un accompagnement pharmaceutique de proximité ainsi que des actions de prévention et de promotion de la santé.

En pratique : Une offre pharmaceutique adaptée aux besoins de la population

L'antenne sera ouverte chaque mardi, mercredi et vendredi matin, de 9 à 12h. Ces horaires pourront évoluer au cours de l'expérimentation, dans le respect du minimum de deux demi-journées d'ouverture par semaine, conformément au cahier des charges national.

Pour connaître les horaires exacts et leurs éventuelles mises à jour, il est recommandé de contacter directement la pharmacie de Saint-Just-en-Chevalet au 04 77 65 02 53.

Une boîte aux lettres sera installée à l'extérieur de la MSP afin de permettre le dépôt d'ordonnances, si nécessaire, elle peut aussi se faire sur pharmaciesttel@gmail.com ou via l'application <https://37degres-masante.fr/>.

Un projet construit en partenariat avec les acteurs locaux et porté par une pharmacienne engagée dans son territoire

L'antenne de pharmacie de Crèmeaux est portée par Madame Angélique SIETTEL, pharmacienne titulaire de l'officine de Saint-Just-en-Chevalet, située à 11 kilomètres. Son officine, la plus proche de Crèmeaux, répond aux critères définis par le cahier des charges national de l'expérimentation. Très investie dans l'amélioration de l'accès aux soins sur son territoire, elle a joué un rôle déterminant dans la conception et la mise en œuvre du projet.

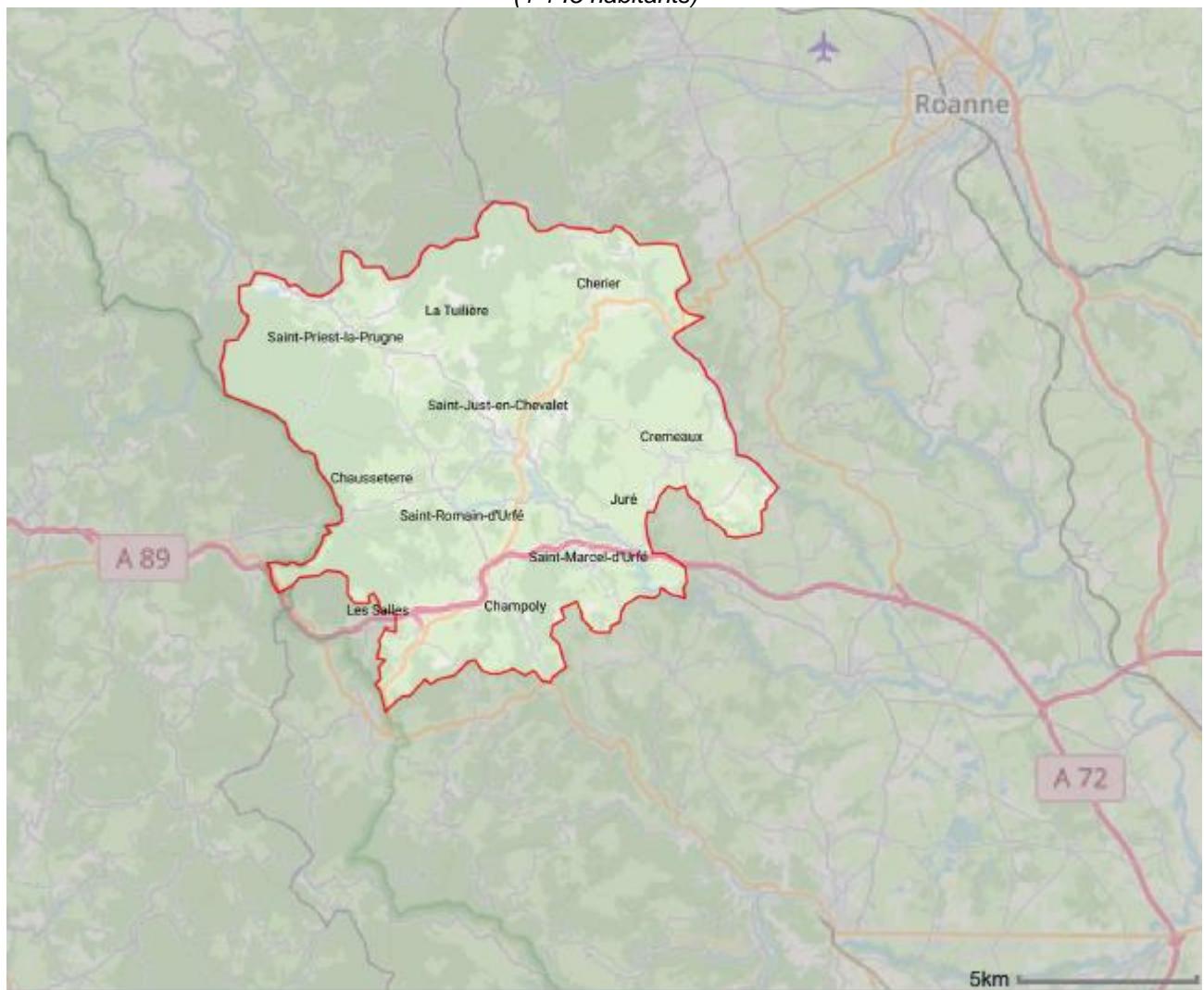
L'antenne est une extension de l'officine de rattachement et fonctionne sous la responsabilité directe d'un pharmacien. Tous les actes pharmaceutiques y sont réalisés en présence effective du pharmacien responsable de l'antenne, ce qui garantit la qualité du service rendu, aussi bien à l'antenne qu'à la pharmacie de Saint-Just-en-Chevalet.

Contact presse

Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

La communauté de communes du Pays d'Urfé regroupe 11 communes et compte 5 104 habitants. Avec 913 habitants, Crèmeaux est la deuxième commune la plus peuplée du territoire, après Saint-Just-en-Chevalet (1 145 habitants)



© Atlasanté - IGN GEOFLA® Map tiles by Stamen Design, under CC BY 3.0. Data by OpenStreetMap, under CC BY SA.

Une expérimentation nationale au service des territoires sous-dotés

L'ouverture de l'antenne de pharmacie de Crèmeaux s'appuie sur le dispositif prévu par l'article 51 qui permet de tester de nouvelles organisations en santé.

Ce dispositif autorise, à titre expérimental, la création d'antennes de pharmacie dans des communes de moins de 2 500 habitants ayant perdu leur dernière officine, et lorsque la desserte pharmaceutique est jugée compromise. L'antenne fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation pendant trois ans à compter de son ouverture, durée de l'expérimentation.

Cette évaluation portera notamment sur l'amélioration de l'accès aux médicaments, le renforcement de la présence des professionnels de santé en zone rurale, et la viabilité organisationnelle et économique de ce modèle innovant avant une éventuelle généralisation.

La région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des six régions autorisées à mettre en œuvre cette expérimentation au niveau national. L'ARS accompagne le projet sur les plans réglementaire et financier.

Le soutien financier de l'Assurance Maladie ainsi que l'engagement de la commune de Crèmeaux ont également contribué à la concrétisation de ce projet.

Les enseignements tirés de cette expérimentation permettront d'éclairer les pouvoirs publics sur les solutions à développer pour maintenir une offre pharmaceutique de proximité durable en milieu rural.